



Arrêt maladie pendant la formation professionnelle

Par **yugam**, le **30/08/2013** à **09:19**

Bonjour

Organisme de formation, nous animons du 23 septembre au 10 janvier une formation "création-reprise d'entreprise" financée par le Conseil Régional et le FSE ;les situations des stagiaires sont variées.

Que se passe-t-il en cas d'arrêt pour maladie au niveau de la rémunération du stagiaire ?

Merci par avance

Maguy

Par **P.M.**, le **30/08/2013** à **10:00**

Bonjour,

Normalement, le salaire devra être complété dans les conditions légales ou prévues à la Convention Collective applicable...